



FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

MISE À JOUR DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

Période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026



TABLE DES MATIÈRES

1	MISE EN CONTEXTE.....	2
2	PRIORITÉS D'INTERVENTION	3
3	POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE / 2024-2025	4
4	PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE - BILAN DES PROJETS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ.....	5
5	CONCLUSION	8
6	SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY.....	8
6.1	Services personnalisés offerts par une équipe expérimentée et dynamique.....	8
6.2	Présence territoriale et régionale.....	9
6.3	Nombre de dossiers approuvés.....	10
6.4	Création du Fonds d'optimisation au développement (FOD)	11
6.5	Vision pour l'année 2025.....	11

1 MISE EN CONTEXTE

C'est le 11 décembre 2019 que l'Assemblée nationale sanctionne le Projet de loi n° 47, loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités, et a permis de créer le Fonds régions et ruralité (FRR).

Le FRR est entré en vigueur le 1^{er} avril 2020 et dispose d'une enveloppe totalisant près de 1,3 G\$ pour la durée du partenariat 2020-2024.

Le FRR se décline en quatre volets. Le volet en lien avec la Politique de soutien aux projets structurants et la Politique d'investissement du Fonds d'aide et de soutien à l'entrepreneuriat correspond au volet 2 : « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC ».

Ce volet se veut la continuité du Fonds de développement des territoires (FDT) 2015-2020. Celui-ci soutient les MRC et les organismes ayant les compétences de la MRC dans leur mission de développement local et régional.

L'affectation du FRR doit servir à financer des mesures portant sur les éléments suivants :

- La réalisation de ses mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire ;
- Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaines sociaux, culturels, touristiques, environnementaux, technologiques ou autres) ;
- La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise privée ;
- La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie notamment dans les domaines sociaux, culturels, économiques et environnementaux ;
- L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement ;
- Le soutien au développement rural, dans le territoire rural qu'il aura défini à cette fin.

Le FRR prévoit la mise en place de politiques afin de permettre de réaliser des investissements sur le territoire. Pour ce faire, la MRC maintient actuellement deux politiques en lien avec cet objectif, soit la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie et la Politique d'investissement du Fonds d'aide et de soutien à l'entrepreneuriat.

2 PRIORITÉS D'INTERVENTION

Les priorités d'intervention 2024 sont en lien avec la vision stratégique de la MRC du Fjord-du-Saguenay. L'esprit de la vision stratégique s'explique par un milieu de vie diversifié. Dans la Politique de soutien aux projets structurants, nous considérons les différentes réalités que connaissent les municipalités composant la MRC, lesquelles apportent des défis et des enjeux tout aussi différents. Notons, au passage, que l'environnement économique de nos municipalités est l'une des pierres angulaires de leur vitalité. Il est manifeste, grâce aux nouveaux pouvoirs conférés par le FRR, d'intervenir au sein des entreprises privées à créer des emplois et de la richesse sur l'ensemble du territoire.

Il est également tout naturel de laisser les municipalités décider quels projets correspondent à leurs priorités locales. Ainsi, chaque organisme désirant obtenir une aide financière dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants doit obtenir une résolution d'appui de sa municipalité. Cette résolution assure implicitement au comité d'analyse que le projet est en concordance avec les règlements et la vision de développement de la municipalité et que l'organisme promoteur bénéficie de la reconnaissance de sa municipalité.

La vision stratégique est devenue un document de référence dont découlent plusieurs planifications. Par conséquent, afin d'être cohérente avec la vision stratégique, la MRC du Fjord-du-Saguenay exige que les projets déposés s'inscrivent minimalement dans une des quatre grandes intentions de celle-ci et mettent en œuvre une piste d'action identifiée dans le document. Voici les quatre grandes intentions de la vision :

- 1. Le développement social et culturel :** une volonté de maintenir et de renouveler la population sur le territoire de la MRC ;
- 2. Le développement économique :** une volonté de s'appuyer davantage sur les forces et les meilleurs atouts du territoire pour développer l'économie ;
- 3. Le développement durable :** une volonté d'être créatif, efficace et novateur dans les façons de voir et de faire le développement économique, environnemental, social et culturel ;
- 4. Le développement concerté :** une volonté de s'unir dans la différence, selon les forces distinctives de chaque municipalité et les avantages comparatifs du caractère rural de la MRC.

3 POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE / 2024-2025

Le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay a révisé la politique en janvier 2024 en actualisant le texte et en apportant les modifications suivantes (résolution C-24-01-20) :

- Une mention a été ajoutée au point « 5.14 Documents mis à la disposition des demandeurs » afin de rendre disponible sur notre site Internet une trousse de visibilité ;
- Une mention a été ajoutée au point « 5.15 Documents à joindre pour le traitement de la demande » concernant les permis et autorisations afin de spécifier qu'il est de la responsabilité du promoteur de s'assurer d'avoir obtenu tous les permis et autorisations nécessaires pour la réalisation du projet ;
- Au point « 5.16 Visibilité pour la MRC du Fjord-du-Saguenay », nous avons ajouté le paragraphe suivant : « Toute utilisation du logo de la MRC doit être convenue entre l'organisme bénéficiaire et la MRC pour une affiche installée sur les lieux du projet ou pour tout autre affichage » ;
- Au point « 5.20 Reddition de comptes du promoteur », il a été spécifié qu'un rapport photographique peut être demandé avec la preuve de visibilité et que le promoteur doit transmettre le rapport final à la date prévue à l'entente de financement ;
- Le point suivant a été ajouté suivant l'instauration de la politique d'inspection :

« 8. INSPECTION DES PROJETS

La Politique d'inspection pour les projets bénéficiant d'une aide financière de la MRC du Fjord-du-Saguenay adoptée au conseil des maires du 13 juin 2023 (résolution no C-23-254), indique que la MRC est responsable d'effectuer une saine gestion des fonds publics et de s'assurer que les aides financières octroyées correspondent aux ententes prises entre la MRC et les organismes promoteurs.

Une sélection aléatoire des projets sera faite à la suite de l'établissement des priorités d'inspection par la MRC ».

- Ces points ont été ajoutés aux modalités des projets locaux, régionaux et d'envergure.

En plus des modifications apportées à la Politique, les points suivants demeurent :

- Possibilité de présenter des projets de nature locale, régionale et d'envergure ;
- L'aide financière couvre un maximum de 90 % des dépenses admissibles ;
- Le coût minimum du projet est de 1 000 \$ et la contribution en bénévolat, dons ou prêts n'est pas considérée dans les dépenses admissibles.

Ces améliorations de la Politique dotent la MRC du Fjord-du-Saguenay d'un moyen financier permettant d'aider les organismes ayant des projets rassembleurs, tout en renforçant la philosophie derrière le fonds de gestion.

4 PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE - BILAN DES PROJETS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Vingt-deux projets, répartis dans treize municipalités et financés par le Fonds régions et ruralité, ont été versés dans l'enveloppe locale de la Politique du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, soit :

Municipalité	Organisme promoteur	Nom du projet	Aide versée FRR
Bégin	s.o.	s.o.	0 \$
Total Bégin			0 \$
Ferland-et-Boilleau	s.o.	s.o.	0 \$
Total Ferland-et-Boilleau			0 \$
L'Anse-Saint-Jean	Municipalité de L'Anse-Saint-Jean	Haltes festives du Fjord - phase II	8 900 \$
		Changement de la patinoire de l'école Fréchette	6 250 \$
		Festival des fours à pain - 5e édition	3 169 \$
	La Montagne en feu	Festiv-Alpin 2024	560 \$
Total L'Anse-Saint-Jean			18 879 \$
Larouche	Municipalité de Larouche	Refonte du site Internet de la municipalité de Larouche	6 402 \$
Total Larouche			6 402 \$
Petit-Saguenay	Municipalité de Petit-Saguenay	Réfection du muret de la promenade	11 250 \$
		Projet écoquartier participatif	6 250 \$

Municipalité	Organisme promoteur	Nom du projet	Aide versée FRR
	CPE La Planète à Mars de Petit-Saguenay	Cour extérieure	6 250 \$
	Bergerie St-Antoine SENC	Ouverture d'une ferme spécialisée dans la production d'agneau à Petit-Saguenay	3 000 \$
Total Petit-Saguenay			26 750 \$
Rivière-Éternité	Municipalité de Rivière-Éternité	Mobilisation 2024	6 750 \$
Total Rivière-Éternité			6 750 \$
Saint-Ambroise	Municipalité de Saint-Ambroise	Acquisition d'une surfaceuse à glace pour l'Aréna Marcel-Claveau	16 742 \$
Total Saint-Ambroise			16 742 \$
Saint-Charles-de-Bourget	Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget	Mise aux normes pour la réouverture de la patinoire municipale	6 142 \$
		Honoraires complémentaires - Préparation appel d'offres SEAO	3 387 \$
		Installation d'une génératrice au Centre communautaire / Centre d'hébergement mesures d'urgence	106 991 \$
Total Saint-Charles-de-Bourget			116 520 \$
Saint-David-de-Falardeau	s.o.	s.o.	0 \$
Total Saint-David-de-Falardeau			0 \$
Sainte-Rose-du-Nord	Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord	Développement d'un volet touristique au futur site Internet de la municipalité	3 875\$
		Réalisation d'un plan d'aménagement touristique	2 875 \$
	Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord	Mobilisation 2024	6 250 \$
		Véhicule électrique en autopartage	7 400 \$
Total Sainte-Rose-du-Nord			20 400 \$

Municipalité	Organisme promoteur	Nom du projet	Aide versée FRR
Saint-Félix-d'Otis	s.o.	s.o.	0 \$
Total Saint-Félix-d'Otis			0 \$
Saint-Fulgence	Municipalité de Saint-Fulgence	Aménagement et Embellissement du terrain municipal	3 550 \$
		Agrandissement de la garderie Les Petits Cailloux	11 690 \$
		Enseigne - Pour être bien informé	4 903 \$
Total Saint-Fulgence			20 143 \$
Saint-Honoré	s.o.	s.o.	0 \$
Total Saint-Honoré			0 \$
Total général			232 586 \$

Une aide financière a également été versée pour deux (2) projets d'envergure du 1er avril 2025 au 31 mars 2026 :

Municipalité	Organisme promoteur	Nom du projet	Aide versée FRR
Rivière-Éternité	Municipalité de Rivière-Éternité	Aménagement d'un parc sur la rue Campagnard	25 000 \$
Ferland-et-Boilleau	Coopérative de Solidarité de Ferland-et-Boilleau	Projet de relance du dépanneur de Ferland-et-Boilleau	24 370 \$
Total général			49 370 \$

Aucune aide financière n'a été versée pour un projet régional du 1er avril 2025 au 31 mars 2026 :

Municipalité	Organisme promoteur	Nom du projet	Aide engagée FRR
s.o.	s.o.	s.o.	0 \$
Total général			0 \$

Les versements du 1er avril 2025 au 31 mars 2026, pour l'ensemble des volets, totalisent donc 278 956 \$.

5 CONCLUSION

Les sommes utilisées dans le cadre du FRR permettent à de nombreux acteurs du milieu de réaliser des projets qui, autrement, ne verraient peut-être pas le jour. Au terme de l'entente, l'ensemble de l'enveloppe déléguée a été engagé et versé pour la réalisation de projet. Les municipalités reçoivent peu d'aide financière pour les secteurs communautaires et culturels, notamment, et la Politique de projets structurants pour améliorer les milieux de vie vient pallier ce manque en aidant les communautés avec des projets diversifiés. Le soutien aux entreprises privées permet, quant à lui, de créer et de maintenir des emplois dans les milieux et contribue à leur vitalisation.

6 SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY

6.1 Services personnalisés offerts par une équipe expérimentée et dynamique

La MRC se positionne en tant que partenaire incontournable pour les entrepreneurs de son territoire. L'équipe du Service de développement économique (SDÉ) est disponible pour soutenir les entreprises à chaque étape de leur projet, qu'il s'agisse de démarrage, d'expansion, de développement ou de relève d'entreprise.

Composé d'un directeur et de trois conseillers aux entreprises détenant des compétences dans les différentes fonctions de l'entreprise, le SDÉ se démarque par le suivi personnalisé qu'il accorde aux promoteurs, par l'accompagnement dans la recherche de financement et par le maillage avec différents intervenants du milieu économique.

La force du service s'avère la poursuite d'un objectif commun, la réussite des entrepreneurs du territoire et la vitalité économique de nos milieux.

Services d'accompagnement

- + Aide à l'élaboration de plans d'affaires et de plans de développement ;
- + Développement de stratégies d'attraction et de recrutement de la main-d'œuvre ;
- + Formation, ateliers et développement des compétences ;
- + Maillage et réseautage ;
- + Planification de la relève d'entreprise ;
- + Soutien au démarrage, à la croissance et à l'expansion d'entreprises ;
- + Recherche de financement.

Aides financières

- + Fonds d'aide et de soutien à l'entrepreneuriat (FASE): aide non remboursable ;
- + Politique d'investissement commune FLI (Fonds local d'investissement) et FLS (Fonds local de solidarité) : prêt ;
- + Fonds d'optimisation au développement.

6.2 Présence territoriale et régionale

Partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le Fjord

Grâce à ce partenariat, la Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le Fjord offre des conférences, des occasions de réseautage et de visibilité destinées au milieu des affaires du territoire.

Gala des Dubuc de la Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le Fjord

La MRC du Fjord-du-Saguenay, par le biais de son SDÉ, est partenaire du Gala des Dubuc. Cette collaboration permet à la MRC d'avoir une catégorie destinée uniquement aux entreprises du territoire. Le prix « Défi territorial » est attribué à toute entreprise dont les activités et sa principale place d'affaires sont sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay. De plus, le personnel du SDÉ économique est impliqué dans le comité de sélection.



Les finalistes et les récipiendaires 2025 pour la catégorie « Défi territorial » étaient :

- Domaine Lac Brouillard - Auberge Boréale
- Ferme de l'Anse au Foin inc. / Verger Bella Croquer
- Ultra-Trail du Fjord du Saguenay

Implication dans le milieu

Le SDÉ s’implique dans son milieu et crée des partenariats solides avec différents intervenants. Il participe à divers événements permettant de mettre en valeur l’entrepreneur et l’entrepreneuriat. Le SDÉ contribue activement, financièrement ou techniquement, à plusieurs initiatives et organismes régionaux dont :

- Mutualisation de la main-d’œuvre et de certains services dans le Bas-Saguenay ;
- Écosystème start-up ;
- La Ruche Québec - sociofinancement ;
- Développement économique 02 ;
- CQDD (PME durable 02) ;
- Pôle d’économie sociale (ESSOR 02) ;
- Entente sectorielle agroalimentaire 02 ;
- Transport agricole 02 ;
- Solidar ;
- Stratégie de main-d’œuvre, comité de mise en œuvre ;
- Innovation 02 - ÉRAC ;
- L’ARTERRE ;
- Entente de partenariat régionale en tourisme (ATR) ;
- Comité du succès - Développement du service Oriance de l’ATR ;
- Créneau du tourisme d’aventure et écotourisme ;
- Réseau mentorat et cellule locale.

6.3 Nombre de dossiers approuvés

Le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay a approuvé un total de 18 projets en lien avec le Fonds d’aide et de soutien à l’entrepreneuriat (FASE) entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 mars 2026. Voici un sommaire par secteur d’activité des projets approuvés :

SECTEUR	MONTANT VERSÉ	EMPLOIS MAINTENUS
Tourisme	117 445 \$	95
Économique	111 512 \$	33
Technologique	3 000 \$	65
TOTAL	231 957 \$	193

6.4 Création du Fonds d'optimisation au développement (FOD)

En 2024, un nouveau fonds a été créé afin de soutenir les organismes locaux dans la planification et la réalisation de leurs projets de développement. Ainsi, le FOD a pour objectif de faciliter l'accès à des services spécialisés. Cette nouvelle politique fut approuvée par le conseil des maires en octobre 2024.

Les fonds alloués dans le cadre de cette politique sont spécifiquement destinés à couvrir les frais liés à des services professionnels complémentaires qui viennent en appui aux interventions du service de développement économique de la MRC.

De ce fait, le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay a approuvé, entre octobre 2024 et mars 2025, un dossier FOD pour un montant de 3 000 \$ dans le secteur touristique.

6.5 Vision pour l'année 2025

Pour l'année 2025, le SDÉ désire se rapprocher davantage des entreprises et faire connaître ses services :

- Le début de l'année est orienté vers les actions définies par le SDÉ dans la dernière version du PIAR, mise à jour en 2024 :
 - Se rapprocher des entreprises sur le terrain ;
 - Orienter nos formations afin d'accompagner les entreprises dans les projets de relève, de transformation numérique, de développement durable.
- Comme les politiques ont été révisées au cours de l'année 2024 et que le nouveau Fonds d'optimisation au développement a été mis en place, nous allons tester les nouveautés afin d'évaluer l'impact de celles-ci sur le milieu économique du territoire ;
- La MRC est actuellement dans une démarche de planification stratégique. Celle-ci aura un impact important sur la priorisation des actions du SDÉ, entre autres, dans l'accompagnement de projets de développement majeurs et structurants sur le territoire.

L'équipe s'est stabilisée en cours d'année avec l'embauche d'une nouvelle conseillère dont les compétences sont complémentaires à celles de l'équipe.

La structure de la MRC a été modifiée et l'un des changements importants consiste en l'intégration des postes de développement des collectivités, patrimoine et culturel à l'équipe de développement du territoire. Cette intégration facilitera le maillage entre les spécialités afin de mieux accompagner les milieux et les projets sur le territoire. Les impacts seront constatés au cours de 2025.

Dans le contexte politique et économique actuel, plusieurs incertitudes planent et leurs impacts sur les entreprises sont majeurs. L'imposition des tarifs douaniers par les États-Unis et les défis économiques qui en découlent n'épargnent pas les entreprises de notre territoire. Une démarche régionale sera mise en place afin de soutenir les entreprises en leur offrant des outils concrets pour entreprendre une démarche structurée de diversification de marchés et de développement économique. L'objectif est d'accroître leur résilience face aux perturbations économiques, d'éviter des pertes d'emplois et les fermetures d'entreprises, tout en élaborant des stratégies à long terme pour réduire leur dépendance aux États-Unis.

L'intelligence artificielle et l'adoption de nouvelles technologies sont encore sous-estimées par les organisations. Le SDÉ poursuivra son travail avec ses partenaires, tels que le Colab et l'Espace régional d'innovation et de croissance (ÉRAC) ainsi qu'Innovation 02 afin de stimuler l'intérêt et l'action des entreprises.